



## Vente d'un bien avec mon compagnon en indivision

-----  
Par Visiteur

J'ai acquis une maison en indivision avec mon compagnon en 2005 (50 pour cent chacun), lors de l'achat c'est le notaire de mon compagnon qui s'est occupé de la transaction, nous avons décidé de nous séparer et mon "ex" compagnon doit racheter ma part, après discussion j'ai fait une offre par écrit qui a été acceptée par mon "ex", cette transaction doit à nouveau se passer chez le notaire de mon "ex", qui n'est pas mon notaire... Et voilà ma question : quelles précautions particulières dois-je prendre, dois-je faire intervenir mon notaire? Sachant que mon "ex" est très ami avec "son" notaire... Quels frais vais-je supporter? Quels conseils pouvez-vous me donner?

En vous remerciant.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai acquis une maison en indivision avec mon compagnon en 2005 (50 pour cent chacun), lors de l'achat c'est le notaire de mon compagnon qui s'est occupé de la transaction, nous avons décidé de nous séparer et mon "ex" compagnon doit racheter ma part, après discussion j'ai fait une offre par écrit qui a été acceptée par mon "ex", cette transaction doit à nouveau se passer chez le notaire de mon "ex", qui n'est pas mon notaire... Et voilà ma question : quelles précautions particulières dois-je prendre, dois-je faire intervenir mon notaire? Sachant que mon "ex" est très ami avec "son" notaire... Quels frais vais-je supporter? Quels conseils pouvez-vous me donner?

A priori, je ne vois pas trop le moyen qu'aurait le notaire pour "vous arnaquer" quand bien même il est proche de son client. Les contrats de vente dans le cadre d'une licitation amiable sont très formalisés, ce qui réduit la liberté.

Je pense que le mieux à faire serait de ramener l'exemplaire du contrat chez vous et de ne pas le signer le jour même. Si alors vous voyez une anomalie, vous pourrez m'en parler, ou vous confier à votre notaire.

La seule chose à mon avis litigieuse, est de bien vérifier que les frais de partage seront intégralement pris en charge par votre ex. En effet, certains contrats organisent parfois une répartition différente que vous n'êtes pas tenue d'accepter.

Très cordialement.